

Accueil de groupes

1. Faire une demande de réservation à

L'Aquatis
16 Boulevard Nelson Mandela
35 300 FOUGÈRES
Tèl : 02-23-51-35-10
Fax : 02-23-51-35-19
aquatis@fougeres-agglo.bzh

2. L'ENCADREMENT :
Prévoir un nombre suffisant d'animateurs pour l'encadrement du groupe.

Le taux d'encadrement minimum varie selon l'âge des enfants :

↳ Enfants **moins de 6 ans** : **1 animateur pour 5**
(les animateurs doivent être dans l'eau)

↳ Enfants **6 ans et plus** : **1 animateur pour 8**
(les animateurs n'ont pas l'obligation d'être dans l'eau)

À noter : lorsque la baignade se déroule dans une piscine surveillée, pour des **groupes constitués d'au plus 8 mineurs âgés de 12 ans et plus** et sous réserve d'un accord préalable entre l'encadrant et le directeur de l'accueil, **la baignade peut être organisée hors de la présence sur place d'un animateur** membre de l'équipe pédagogique permanente (cf. Arrêté du 25 avril 2012).

3. Désigner un responsable qui sera chargé de déposer à l'accueil un état numérique (précisant les coordonnées complètes du groupe, raison sociale, siret ...) et de remplir un formulaire de groupes à chaque séance (validé par sa signature).

4. Noter sur le formulaire la répartition des groupes avec l'animateur attitré et **préciser si l'enfant est « non-nageur »**.

5. VESTIAIRES

De façon générale, des vestiaires collectifs sont mis à votre disposition.

Il est déconseillé d'apporter tout objet de valeur.

Veiller au bon déroulement :

- du déshabillage et rhabillage, du passage aux toilettes et à la douche
- de la baignade.

6. ORGANISATION DE LA Baignade

Se présenter à un surveillant avec le formulaire. Les animateurs et le responsable du groupe dirigent les enfants vers les gradins du bassin sportif. Ils procèdent à la répartition des nageurs et non-nageurs selon les taux d'encadrement en vigueur. Ils évaluent les compétences du groupe des nageurs sur une longueur de bassin sportif, ils ajustent les groupes en conséquence.

Les animateurs doivent être en permanence avec leurs groupes respectifs.

7. DISTINCTION

Permettre à tous les sauveteurs de distinguer immédiatement les enfants et les animateurs du groupe.

(Vous avez la possibilité d'emprunter des bonnets de L'Aquatis.)

8. REMARQUES

- Il est conseillé d'amener les enfants le matin de préférence (fréquentation moins importante).

- Si possible, organisez les baignades moins de 6 ans / plus de 6 ans à des moments différents.

- Les enfants accéderont aux bassins uniquement en présence de leur animateur.

- En cas de non-respect des règles de sécurité, les sauveteurs ont autorité pour diriger ou revoir le plan de baignade.

- L'existence d'un système de surveillance local ne décharge pas l'encadrement et la direction du centre de loisirs de leur responsabilité propre.